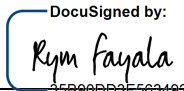


Termes de référence

Pour la mise en place de groupes de parole au profit du personnel des centres de prise en charge des femmes victimes de violences

Structure/organisation	Fonds des Nations Unies Pour la Population Union Européenne
Sujet de la consultation	Mise en place de groupes de parole pour au profits du personnel des centres de prise en charge des femmes victimes de violences
Durée de la mission	Avril 2024 – Décembre 2024
Contexte	<p>L'enquête nationale sur la prévalence des violences faites aux femmes menée par l'ONFP en 2010 a montré que près de 48% des Tunisiennes âgées entre 18 et 64 ans ont été victimes d'au moins une forme de violence basée sur le genre au cours de leur vie, 73% de ces femmes affirment ne pas savoir vers quelle structure s'orienter quand elles sont victimes de violences. La violence est prédominante dans la famille, ensuite en couple puis dans l'espace public. En effet, l'enquête du CREDIF sur la violence dans l'espace public de 2016, a révélé que 53,5% des femmes interrogées disent avoir subi une forme de violence dans l'espace public.</p> <p>Pareillement, l'espace digitale n'est pas épargné de ces violences. Bien au contraire, l'anonymat qu'offre les réseaux sociaux encourage à la violence. Une autre étude exploratoire menée par le CREDIF sur la violence faites aux femmes sur les réseaux sociaux a indiqué que parmi les femmes interrogées, 4 femmes sur 5 déclarent avoir déjà subies une forme de violence digitale sur Facebook, 95% d'entre elles n'ont pas porté plainte.</p> <p>Depuis 2018, près de 45 000 plaintes pour violences faites aux femmes sont déposées annuellement auprès de la police et de la garde nationale avec une prédominance de la violence conjugale amplifiée par l'acceptation de cette violence dans le cadre familial et l'émergence de la violence digitale.</p> <p>Depuis 2017, la lutte contre les violences fondées sur le genre en Tunisie a pris une nouvelle envergure à la suite de l'adoption de la loi 2017-58 relative à l'élimination des violences à l'égard des femmes. Cette loi avant-gardiste est venue compléter un cadre institutionnel composé de protocoles sectoriels pour la prise en charge des femmes victimes de violences (FVV) et la convention intersectorielle pour la coordination des services de prise en charge des FVV. Plus récemment, le 8 mars 2021, le Conseil des Ministres a validé la nouvelle stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes. Néanmoins, dans un contexte de pandémie et de crise économique, politique et sociale, les progrès sont lents et les violences continuent dans l'impunité des agresseurs. En effet, le phénomène persiste et s'est même vu amplifié par la pandémie de COVID-19. En effet, durant la période de confinement de 2020, les déclarations pour VFF via la ligne verte 1899 ont été multipliées par 7.</p>

	<p>En matière de prise en charge des VFG, les intervenants institutionnels et de la société civile tentent de contribuer ensemble pour apporter une réponse intégrée. En effet, la prise en charge a évolué positivement. Néanmoins, elle demeure loin d'une prise en charge « essentielle » et conforme à ce qui est prévu dans la loi 2017-587 et aux protocoles.</p> <p>A cet effet, l'UNFPA Tunisie, avec l'appui technique et financier de l'Union Européenne, poursuit ses efforts pour l'élimination de la violence basée sur le genre à travers le programme « Pour une réponse intégrée aux violences fondées sur le genre ». Ce programme s'insère dans le cadre de l'appui complémentaire du Programme d'inclusion sociale de l'UE à l'Etat Tunisien, et dans la continuité du programme Moussawat, Programme de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en Tunisie (2015-2021), et vise à contribuer à mettre à l'abri de toute forme de violence fondée sur le genre dans les sphères publiques, privées, et en ligne, les femmes et les filles tunisiennes dans leur diversité à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production de connaissances et la disponibilité de données probantes sur les VFG, - Le renforcement de l'adhésion de la population tunisienne et des acteurs publics aux normes d'égalité de genre et à la non-violence - Un meilleur accès aux services multisectoriels, essentiels et de qualité, aux femmes et aux filles, dans toutes leurs diversités, survivantes de VFG qui leur permettent de sortir de la violence. <p>C'est dans ce contexte que l'UNFPA appuie la société civile dans la mise en place et/ou le renforcement des services de prise en charge des centres d'écoute et d'hébergement des femmes et filles victimes de violence ou en situation de vulnérabilité. A cet effet, l'UNFPA prévoit la tenue de cercles d'échange et d'écoute entre professionnels de prise en charge des centres de prise en charge des FVV.</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Renforcer le bien-être et protéger la santé mentale de tout le personnel des centres d'écoute et d'hébergement au moyen de cercles de discussion pour évacuer les pressions dérivant de la prise en charge des FVV.</p>
<p>Tâches et responsabilités de l'expert.e</p>	<p>Le/la consultant.e sera chargé.e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser un groupe de parole par structure par semestre (il faut se déplacer auprès des structures en question) • Assurer une supervision groupale et une analyse de la pratique • Évaluer la satisfaction des bénéficiaires des groupes de parole • Étudier la possibilité d'institutionnaliser ces groupes de parole au sein des organisations et les besoins pour ce faire • Produire un rapport des supervisions

Période et conditions de la consultation	<p>29 jours de travail étalés entre le 18 Avril et le 30 Novembre 2024 dont 10 jours de déplacement en régions.</p> <p>Le taux de DSA pour les déplacements en dehors du Grand Tunis est calculé selon la grille de l'UNFPA à raison de 362TND/24h.</p>												
Etape de la mission et nombre de jours	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes de la mission</th> <th>Nombre de jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réunion de cadrage</td> <td>0,5</td> </tr> <tr> <td>Révision de la note méthodologique</td> <td>0,5</td> </tr> <tr> <td>Groupes de parole</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Rapport de la supervision</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>29 J/H</td> </tr> </tbody> </table>	Etapes de la mission	Nombre de jour	Réunion de cadrage	0,5	Révision de la note méthodologique	0,5	Groupes de parole	14	Rapport de la supervision	14	Total	29 J/H
Etapes de la mission	Nombre de jour												
Réunion de cadrage	0,5												
Révision de la note méthodologique	0,5												
Groupes de parole	14												
Rapport de la supervision	14												
Total	29 J/H												
Lieu	Tunis, Mahdia, Kairouan, Sfax, Gafsa, Zarzis												
Suivi/monitoring	<ul style="list-style-type: none"> La supervision et la validation du travail seront assurées par l'UNFPA. Le/la soumissionnaire est tenu.e à une obligation de confidentialité, il/elle ne doit publier ou divulguer aucune information portée à sa connaissance dans le cadre du travail sollicité, à aucune personne non autorisée et sans le consentement écrit préalable. 												
Qualifications et expérience :	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme de psychologie ou psychiatrie Expérience confirmée en supervision groupale et en analyse de la pratique Connaissances prouvées des thématiques relevant de la violence faites aux femmes et au filles 												
Les livrables	<ul style="list-style-type: none"> Rapport des supervisions 												
Soumission de candidature	<p>Le dossier de candidature doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> CV actualisé Exemples de travaux similaires réalisés Note méthodologique relative au travail demandé <p>Date limite d'envoi des candidatures : 30 Mars 2024</p> <p>Veuillez transmettre votre demande à l'adresse suivante : tunisia.office@unfpa.org et en cc benjemaa@unfpa.org avec pour objet « Candidature Groupes de parole – nom et prénom ».</p>												
<p>Date : 12 Mars 2024</p> <p>Approuvé par : Rym Fayala – Cheffe de bureau de l'UNFPA</p>													
<p>DocuSigned by:  35B90DD9E563492...</p>													